Schéma d'ESCCAP pour la vermifugation individuelle des chiens

Le chien a un espace de promenade limité en laisse

Le chien vit à l'intérieur et n'est promené qu'en laisse, sans contact direct avec d'autres chiens et sans accès à des parcs ou jardins. Il ne mange rien par terre.

Le chien est régulièrement en liberté

Le chien est régulièrement en liberté, sans surveillance, et en contact direct avec d'autres chiens. Il montre un comportement de chasseur et/ou une tendance accrue à manger des proies ou des abats, ou est nourri avec un régime à base de viande crue.

Oui (Le chien vit à l'intérieur et n'est promené qu'en laisse, sans contact direct avec d'autres chiens et sans accès à des parcs ou jardins. Il ne mange rien par terre.)

Non (Le chien est régulièrement en liberté, sans surveillance, et en contact direct avec d'autres chiens. Il montre un comportement de chasseur et/ou une tendance accrue à manger des proies ou des abats, ou est nourri avec un régime à base de viande crue.)

Le chien a tendance à manger des escargots ou est en contact avec eux et/ou mange de l'herbe.

Non (Le chien a tendance à manger des escargots ou est en contact avec eux et/ou mange de l'herbe.)

Oui (Le chien est régulièrement en liberté, sans surveillance, et en contact direct avec d'autres chiens. Il montre un comportement de chasseur et/ou une tendance accrue à manger des proies ou des abats, ou est nourri avec un régime à base de viande crue.)

GROUPE À RISQUE A

Traiter 1 à 2 fois par an contre les nématodes intestinaux ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats*

GROUPE À RISQUE B

Traiter 4 fois par an contre les nématodes intestinaux ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats*

GROUPE À RISQUE C

Traiter 4 à 12 fois par an contre les nématodes intestinaux et les vers pulmonaires**
ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats*
Traiter 4 à 12 fois par an contre les vers plats

GROUPE À RISQUE D

Traiter 4 à 12 fois par an contre les nématodes intestinaux et les vers pulmonaires**
ou effectuer un examen des selles et traiter en fonction des résultats*
Traiter 12 fois par an contre les vers plats

* La fréquence des tests en tant qu'alternative correspond à la fréquence de traitement recommandée
** Y compris le ver du cœur français *Angiostrongylus vasorum*

TRAITEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CHIENS	
Ascaris	
Chiots	Pour la première fois à l'âge de 2 semaines, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après l'arrêt définitif de l'allaitement maternel (schéma 2-2-2). En cas de risque d'infection élevé persistant (par exemple dans les groupes de jeux pour chiots), traitements mensuels jusqu'à l'âge de 6 mois
Chienne gestante	Il n'existe en Suisse aucun médicament autorisé pour traiter les chiennes gestantes dans le but de prévenir une infection prénatale des chiots. Il est toutefois possible de protéger les chiots en administrant deux fois des lactones macrocycliques vers le 40e et le 55e jour de gestation et en administrant quotidiennement du fenbendazole à partir du 40e jour de gestation jusqu'au 2e jour après la naissance
Chienne allaitante	Traitement au moment du premier traitement des chiots (2 semaines après la naissance)
Risques particuliers d'infection : compétitions sportives, expositions, pensions pour animaux/élevages en chenil, etc.	Une seule fois, 2 semaines avant et 2 semaines après l'événement En particulier en cas de séjour fréquent/régulier dans des pensions pour animaux/chenils avec hébergement en groupe : vermifugation mensuelle régulière. Tant qu'il n'y a pas de risque d'infection par *Echinococcus*, il est possible de procéder à un examen des selles et à un traitement en fonction des résultats
Utilisation professionnelle, par exemple chien de thérapie, de sauvetage ou policier	Vermifugation mensuelle régulière des chiens de thérapie/d'école en contact avec des personnes vulnérables ou malades. Tant qu'il n'y a pas de risque d'infection par l'*échinococcus*, un examen des selles et un traitement adapté aux résultats peuvent être effectués à titre alternatif
Cohabitation étroite avec des enfants en bas âge (moins de 5-6 ans) ou des personnes immunodéprimées ou âgées	Vermifugation mensuelle régulière si l'on souhaite exclure autant que possible tout risque d'infection. Sinon, vermifuger en fonction de l'évaluation des risques. Tant qu'il n'y a pas de risque d'infection par *Echinococcus*, il est possible de procéder à un examen des selles et à un traitement en fonction des résultats
Vers plats	
Voyage ou importation dans/depuis des zones d'endémie pour *Echinococcus granulosus*	Vermifuger les chiens présentant un risque élevé d'infection 4 semaines après le début du voyage, puis toutes les 4 semaines, la dernière vermifugation devant avoir lieu au plus tard 4 semaines après le retour Vermifugation immédiate après l'importation
Le chien mange de la viande crue/des abats et/ou des déchets d'abattoir et/ou des proies	Les chiens nourris avec de la viande crue qui n'a pas été suffisamment cuite (10 minutes, température à cœur de 65 °C) ou congelée (1 semaine, -17 à -20 °C) doivent être traités contre les vers plats toutes les 4 semaines
Infestation par les puces ou les poux (vecteurs de *Dipylidium*)	Vermifugation unique en même temps que le traitement contre les infes-tations de puces ou de poux
Vers pulmonaires et vers du cœur français	
HLe chien a tendance à manger des escargots ou est en contact avec des habitats d'escargots, mange de l'herbe	En fonction de l'évaluation individuelle des risques, un traitement préventif mensuel peut être indiqué, par exemple en fonction de l'intensité de l'ingestion d'escargots et de la situation épidémiologique
Ver du cœur (*Dirofilaria immitis*)[1]	
Chiens vivant dans des zones d'endémie du ver du cœur	Traitement contre les larves tertiaires transmises à l'aide de lactones macrocycliques à intervalles mensuels (ou conformément aux instructions figurant sur l'emballage) pendant la saison des moustiques et jusqu'à 30 jours après la fin de celle-ci
Voyage dans une zone d'endémie du ver du cœur	Pendant la saison des moustiques, traitement prophylactique contre les larves tertiaires transmises avec des lactones macrocycliques dans les 30 jours suivant l'entrée dans le pays (début de la transmission possible) et tous les mois jusqu'à 30 jours après la dernière transmission possible
Importation depuis une zone d'endémie du ver du cœur	Immédiatement après l'importation, traitement prophylactique unique contre les larves tertiaires transmises et les microfilaires à l'aide de lactones macrocycliques. Examen préalable visant à détecter une éventuelle infection et nouvel examen au plus tôt 6 mois après l'importation

- Les mesures de vermifugation doivent toujours être prises en étroite collaboration avec un vétérinaire. En cas de nématodes intestinaux et de vers pulmonaires, un examen coproscopique régulier des selles (suivi éventuellement d'une vermifugation) peut constituer une alternative à la vermifugation habituelle, à condition qu'il soit effectué à la même fréquence que les traitements recommandés.
- Si le risque individuel d'un animal d'être infecté par des nématodes intestinaux ne peut être clairement évalué, le chien doit être vermifugé au moins 4 fois par an ou ses selles doivent être examinées. Il en va de même pour les infections par Thaenia, bien que la fiabilité de la détection des infections par *Thaenia* à partir d'échantillons de selles soit de 60 à 80 %. *Dipylidium caninum* peut être détecté avec une grande sensibilité à l'aide d'un test coproantigénique. Il est donc recommandé de traiter les vers plats au moins 4 fois par an. Des études ont montré que 1 à 3 vermifugations par an n'offrent pas une protection suffisante.

1 Dans les régions où les vers du cœur sont endémiques, les chiens qui vivent à l'intérieur mais qui sont régulièrement promenés peuvent être exposés aux moustiques ; il convient donc d'envisager une prophylaxie contre la dirofilariose. Vous trouverez des informations détaillées sur les infections par les vers du cœur chez les chiens dans le guide ESCCAP no 5 : « La lutte contre les agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » sur www.esccap.ch/demo/wp-content/uploads/2019/01/Guideline_Vektoren_Franz.pdf.

www.esccap.ch

ESCCAP Suisse, c/o fp-consulting, Bederstrasse 4, CH-8002 Zürich, info@esccap.ch, Tél. +41/44/271 06 00, 01/26

Sponsors: Boehringer Ingelheim (Schweiz) GmbH, Elanco Tiergesundheit AG, MSD Animal Health GmbH, Vetoquinol AG, Virbac (Schweiz) AG, Zoetis Schweiz GmbH